**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement**

**Action-clef n°2 – Coopération entre organisations et institutions**

*Le programme en quelques mots clefs*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | **Bénéficiaires finaux** | **Typologie de projet** |
| Education, formation, jeunesse et sport | Toute organisation active dans les domaines visés mais également acteurs du monde socioéconomiques : organisme de formation, entreprise, établissement d’enseignement, institut de recherche, fédération sportive ou professionnelle, etc. | Apprenants ou personnels des organisations portant ou participant au projet : personnels, enseignants-chercheurs, étudiants, encadrants, etc. | Projets de partenariats de coopération internationaux |
| **Forme de l’appui financier** | **Volume indicatif de la subvention** | **Budget total du programme** | **Mode de candidature** |
| Subventions | Entre 100 000 et  4 000 000 d’euros | 2,453 milliards d’EUR en 2021 | Appels à projet annuels ou biannuels selon les types de projets/domaines |

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

L’atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique dans le Grand Est nécessite au préalable de former les professionnels d’un certain nombre de secteurs aux nouvelles techniques et pratiques de la transition, par exemple dans le domaine du bâtiment (recours aux matériaux biosourcés, rénovation énergétique, réutilisation des matériaux, etc.), les énergies renouvelables et de récupération ainsi que la mobilité (fabrication, entretien et maintenance de nouveaux équipements), ou encore l’agriculture.

Le programme européen Erasmus+ finance (parmi d’autres thématiques) des actions de formation et d’éducation. Les partenariats et réseaux pour la coopération Erasmus + permis par cette action clef n°2 permettent d’élaborer et/ou partager des méthodes et des outils de travail innovants avec des homologues européens et internationaux (les pays suivants sont associés au programme : la Norvège, l’Islande, le Liechtenstein, République de Macédoine du Nord, République de Turquie et République de Serbie).

Ils pourront être mobilisés pour favoriser l’innovation et le développement de compétences en lien avec les thématiques de la transition écologique et énergétique.

Ces projets peuvent avoir un budget de plusieurs centaines de milliers d’euros, voire plusieurs millions d’euros (voir la partie « exemples de projets ») et permettre donc de mettre en place d’importants projets de coopération entre des établissements de l’enseignement scolaire et supérieur, de formation professionnelle, des entreprises, associations, collectivités territoriales et toute autre structure active dans les domaines visés par le programme Erasmus+.

* Description du programme

# Présentation générale

Le programme Erasmus+ est le programme de financement de l’Union européenne dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Fondé en 1987 et cogéré conjointement par la Commission européenne (*via* l’EACEA) et des agences nationales, ce programme est surtout connu pour son action de soutien à la mobilité des étudiants et enseignants. Cependant il finance (sous forme de subventions) un grand nombre d’activités et notamment des projets de coopération en lien avec les priorités transversales ou spécifiques visées par le programme, parmi lesquelles figure l’environnement et la lutte contre le changement climatique.

Le budget total du programme est de 26 milliards d’euros sur 7 ans (2021-2027) dont 2,453 seront alloués dans le cadre de l’appel à propositions 2021 qui s’est ouvert fin mars. Le programme vise tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport mais également d’autres acteurs socioéconomiques tels que les entreprises ou acteurs de la recherche.

Plusieurs caractéristiques du programme sont à prendre en compte dans la construction d’un projet Erasmus+ :

* Protection, santé et sécurité des participants (assurances obligatoires)
* Multilinguisme et dimension internationale (pas de projet franco-français)
* Reconnaissance et validation des compétences par des certifications à prévoir
* Une communication obligatoire au sujet des projets et de leurs résultats
* Une stricte exigence de libre accès aux matériels didactiques dans le cadre d’Erasmus+
* Le libre accès pour la recherche et les données dans le cadre d’Erasmus+

Pour plus d’informations sur chacune de ces caractéristiques, voir page 11 du [guide du programme](https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf).

# Types de projets éligibles à l’action-clef n°2 : coopération entre organisations

L’action-clef n°2 est celle dédiée à la création de partenariats et de réseaux entre organisations et institutions des domaines de l’enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l’enseignement scolaire, de l’éducation des adultes, des organisations du domaine de la jeunesse, des jeunes et animateurs socioéducatifs mais également d’autres secteurs socio-économiques : entreprises, autorités locales, régionales et nationales, centres de reconnaissance et de validation, chambres de commerce, organisations professionnelles, centres d’orientation, organisations culturelles et sportives.

Plus d’informations sur les résultats attendus de ces projets page 177 à 179 du [guide du programme](https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf).

Le taux de succès à ces appels à projets varie entre 20% et 40% selon le type de projets.

## Les partenariats de coopération

Ces partenariats doivent déboucher sur la conception, le transfert ou la mise en œuvre de pratiques innovantes au niveau organisationnel, local, régional, national ou européen sur des thématiques en lien avec les priorités du programme et notamment sur l’environnement et la lutte contre le changement climatique. Parmi les thématiques de projets de cette priorité :

* Développer des compétences dans divers secteurs liés à la durabilité
* Élaborer des stratégies et de méthodologies en matière de compétences sectorielles vertes
* Programmes d’études orientés vers l’avenir
* Expérimenter des pratiques innovantes pour préparer les apprenants, le personnel et les animateurs socioéducatifs à devenir de véritables acteurs du changement
* Favoriser le changement des comportements
* Développer les compétences en matière de durabilité des éducateurs et des responsables de l’enseignement

**Caractéristiques des projets :**

* Partenariat : au moins 3 structures de 3 pays différents
* Volume budgétaire : jusqu’à 400 000 EUR
* Durée des projets : entre 12 et 36 mois
* Deux modalités de gestion, dont dépendent les règles financières :
* Par les agences nationales pour les propositions de partenariats de coopération dans les domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse (excepté celles des ONG européennes)

🡪 une subvention au montant variable (entre 100 000 et 400 000 EUR) calculée sur la base de coûts unitaires.

* Par l’Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA) pour les propositions de partenariats de coopération dans les domaines du sport, ou de l’éducation, de la formation et de la jeunesse soumises par une ONG européenne

🡪 une somme forfaitaire à choisir en fonction de l’ampleur du projet : 120 000, 250 000 ou 400 000 EUR.

* Activités financées :
  + Gestion et mise en œuvre du projet
  + Réunions entre partenaires
  + Conception des livrables (ex : support pédagogique, ressources éducatives libres, outils informatiques, études, analyses)
  + Évènements à effet multiplicateur (conférences, séminaires, évènements, etc.)
  + Soutien pour l’inclusion
  + Coûts exceptionnels (sous-traitance, garantie financière, etc.)
  + Activités d’apprentissage, d’enseignement et de formation (frais de voyage, de séjour et soutien linguistique)
* Prise en compte des thématiques transversales du programme :
  + Développement durable
  + Inclusion et diversité
  + Dimension numérique
* Les critères de sélection (voir page 195 à 197 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
* Pertinence : notion qui renferme de multiples exigences (priorités spécifiques, profil de l’organisation, synergies, caractère innovant, etc.) dont le détail doit être consulté dans le guide du programme
* Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
* Qualité du partenariat et des modalités de coopération
* Impact
* Échéance : 20 mai 2021 pour les appels gérés par les agences nationales – 15 et 17 juin 2021 pour les appels gérés par l’EACEA (cf section « informations pratiques »).

NB : il y a environ un appel par an pour les partenariats de coopération.

**Les partenariats simplifiés**

Afin d’élargir l’accès au programme des petits acteurs et des personnes difficiles à atteindre dans les domaines de l’enseignement scolaire, de l’éducation des adultes, de l’enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport, des projets de partenariats simplifiés ont été mis en place.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- un partenariat réduit : 2 organisations au minimum, venant de 2 pays différents

- une durée raccourcie : de 6 à 24 mois

- deux sommes forfaitaires au choix : 30 000 ou 60 000 EUR

- niveau d’information requis pour candidater plus simple

- pas de différenciation entre projets d’ONG européennes et autres

- mêmes critères de sélection, avec une importance moindre du critère « partenariat »

- une deuxième échéance le 3 novembre 2021

## Les partenariats pour l’Excellence : centres d’excellence professionnelle

L’objectif des centres d’excellence professionnelle est l’élaboration et le développement de plateformes européennes de coopération entre les centres de formation et les entreprises, organisées autour de thématiques particulières.

Ces centres d’excellence professionnelle devront contribuer au développement régional, à l’innovation et aux stratégies de spécialisation intelligente ([Smart Specialisation strategy / S3 en région Grand-Est](https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2020/11/S3-GE_Rapport-final_V3_novembre-2020.pdf)) et encourager la collaboration internationale.

**Caractéristiques des projets :**

* Partenariat : au moins 8 partenaires de 4 pays participants au programme (dont au moins une entreprise ou organisation représentative de l’industrie ou du secteur et au moins un prestataire d’enseignement et de formation professionnels)
* Volume budgétaire : un montant forfaitaire allant jusqu’à 4 000 000 EUR, en fonction du budget prévisionnel (jusqu’à 80% du budget prévisionnel)
* Durée des projets : 4 ans
* Agence : Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA)
* Catégorie d’activités (liste des activités par catégorie à consulter dans le formulaire de candidature) :
  + Enseignement et apprentissage
  + Coopération et partenariats
  + Gouvernance et financement
* Type de coûts :
  + Frais de personnel
  + Frais de voyage et de séjour
  + Frais d’équipement
  + Sous-traitance
  + Autres frais : diffusion d’informations, publication ou traduction
* Les critères de sélection (voir page 222 à 224 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
* Pertinence
* Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
* Qualité du partenariat et des modalités de coopération
* Impact
* Échéance : 7 septembre 2021

## Les partenariats pour l’innovation : alliances pour l’innovation

Les alliances pour l’innovation visent à stimuler l’innovation par la coopération et le flux de connaissances entre l’enseignement supérieur, l’enseignement et la formation professionnels, et l’environnement socio-économique général (monde de la recherche et de l’entreprise compris) par la mise en œuvre de projets transnationaux.

Deux lots :

1. **Les alliances pour l’éducation et les entreprises**

Ces projets devront encourager l’acquisition de nouvelles compétences (notamment vertes et numériques) et l’innovation dans un ou plusieurs secteurs économiques clefs.

**Caractéristiques des projets :**

* Partenariat : au moins 8 partenaires de 4 pays participants au programme (dont au moins trois acteurs du marché du travail[[1]](#footnote-1) et au moins 3 prestataires d’enseignement et de formation parmi lesquels un établissement de formation professionnelle et un établissement d’enseignement supérieur au minimum)
* Volume budgétaire : un montant forfaitaire jusqu’à 1 million d’EUR pour un projet de 2 ans et 1,5 pour un projet de 3 ans, en fonction du budget prévisionnel (jusqu’à 80% du budget prévisionnel)
* Durée des projets : 2 ou 3 ans
* Agence : Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA)
* Catégorie d’activités (plus de détails page 254 à 256 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
  + Stimuler l’innovation
  + Développer un esprit d’initiative ainsi qu’un esprit d’entreprise, des compétences et des aptitudes entrepreneuriales
  + Stimuler les flux et les échanges de connaissances entre l’enseignement supérieur, l’EFP, les entreprises et la recherche
  + Recenser les besoins du marché du travail liés à la résilience et les professions émergentes
* Type de coûts :
  + Frais de personnel
  + Frais de voyage et de séjour
  + Frais d’équipement
  + Sous-traitance
  + Autres frais : diffusion d’informations, publication ou traduction
* Les critères de sélection (voir page 260 à 262 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
* Pertinence
* Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
* Qualité du partenariat et des modalités de coopération
* Impact
* Échéance : 7 septembre 2021 (un appel à projet par an)

1. **Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences**

L’objectif de ces projets devra être le perfectionnement et la reconversion professionnelles de la main-d’œuvre pour répondre au mieux aux besoins actuels du marché du travail et ainsi soutenir les transitions écologique et numérique. Il s’agit d’une thématique sur laquelle le fonds de transition juste (FTJ) pourra également être mobilisé (pour plus de détails consultez la fiche dédiée au FTJ). Ils devront spécifiquement être mis en œuvre dans les 14 écosystèmes industriels définis dans [la nouvelle stratégie industrielle pour l’Europe](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1593086905382&uri=CELEX:52020DC0102) de mars 2020 (NB : un seul projet par écosystème sera financé).

**Caractéristiques des projets :**

* Partenariat : au moins 12 partenaires de 8 pays participants au programme (dont au moins une entreprise ou organisation représentative de l’industrie ou du secteur et au moins un prestataire d’enseignement et de formation professionnels)
* Volume budgétaire : un montant forfaitaire jusqu’à 4 000 000 EUR en fonction du budget prévisionnel (jusqu’à 80% du budget prévisionnel)
* Durée des projets : 4 ans
* Agence : Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA)
* Les 14 écosystèmes :
  + Tourisme
  + Mobilité-transport-automobile
  + Aérospatial et défense
  + Construction
  + Agroalimentaire
  + Industries grandes consommatrices d’énergie à faible émission de carbone
  + Textiles
  + Industries créatives et culturelles
  + Numérique
  + Énergies renouvelables
  + Électronique
  + Commerce de détail
  + Économie de proximité et sociale
* Catégorie d’activités (plus de détails page 256 à 259 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
  + Élaborer une approche stratégique de la coopération sectorielle en matière de compétences
  + Concevoir des programmes d’études et des programmes de formation de base sectoriels européens
  + Mettre en œuvre des programmes d’études et de formation « de base »
  + Concevoir un plan d’action à long terme pour le déploiement progressif des éléments livrables du projet une fois celui-ci terminé
* Type de coûts :
  + Frais de personnel
  + Frais de voyage et de séjour
  + Frais d’équipement
  + Sous-traitance
  + Autres frais : diffusion d’informations, publication ou traduction
* Les critères de sélection (voir page 263 à 264 du [guide du programme](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr)) :
* Pertinence
* Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
* Qualité du partenariat et des modalités de coopération
* Impact
* Échéance : 7 septembre 2021 (un appel à projet par an)

Pour un aperçu complet des différents appels à projet gérés par les agences nationales cliquez [ici](https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/key-action/43353410)

Pour les appels à projet gérés par l’EACEA, consultez le [portail des financement et appels d'offres](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search;callCode=null;programCode=ERASMUS2027;programmePeriod=2021%20-%202027;typeCodes=1;freeTextSearchKeyword=)

# Dispositions administratives et financières

## Grands principes applicables

Comme la plupart des programmes européens, les principes suivants sont applicables (sauf exceptions) :

* Non-rétroactivité des subventions : une subvention européenne ne peut être octroyée pour des activités entamées avant la signature de la convention de subvention
* Financement non cumulatif avec d’autres fonds européens (sur les mêmes coûts) : les mêmes coûts ne peuvent en aucun cas être financés deux fois par le budget de l’Union quel que soit le programme ou l’Autorité de gestion
* Non-profit : en cas de profit la Commission peut recouvrer un pourcentage
* Cofinancement autorisé (mais non obligatoire) : cela peut être des ressources propres du bénéficiaire, des recettes générées par l’action ou des contributions financières de tiers
* TVA non éligible si récupérable

## En cas de financement

* Calendrier indicatif pour la notification de la décision d’attribution :
  + Action-clef n°2 (Agences nationales) : notification d’attribution et signature de la convention 5 mois après la soumission de la candidature.
  + Action-clef n°2 et 3 (EACEA) : notification d’attribution 6 mois après la soumission et signature de la convention 9 mois après la soumission de la candidature.
* La convention de subvention : le modèle de subvention 2021 n’est toujours pas disponible mais vous pouvez retrouver l’édition 2020 en cliquant [ici](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/model-grant-agreement-2020_fr).
* Calendrier de versement : dans un délai de 30 jours après signature de la convention par l'agence Erasmus+, un préfinancement de la subvention peut être versé. Deux préfinancements supplémentaires pourront être obtenus sur présentation de rapports intermédiaires de suivi.
* Garantie financière : si la capacité financière est jugée trop faible, l’agence nationale ou l’Agence exécutive peut exiger de tout bénéficiaire une garantie financière.
* Sous-traitance et passation de marché : recours autorisé sous certaines conditions spécifiques. Toute dépense du projet doit tenir compte des règles nationales et européennes de la commande publique et respecter des principes de sélection de l’offre la plus avantage, de transparence et d’absence de conflit d’intérêt.
* Contrôles et audits : les bénéficiaires sont tenus de conserver les dossiers, pièces justificatives originales, données statistiques et autres documents en rapport avec la subvention au moins 5 années après la date de paiement du solde (3 ans lorsque la subvention ne dépasse pas 60 000 EUR).

# Exemples de projet

**Exemple n°1 :**

Porteur de projet : GIP FIPAG (FR)

Titre : Certification européenne de TEchnicien de la Performance Énergétique du Bâtiment (TEPEB)

[Site web](http://www.tepeb.eu/), [contact 1](mailto:Anne.DELABALLE@ac-grenoble.fr) et [contact 2](mailto:andrea.werner@ac-grenoble.fr)

Dates : du 01-09-2014 au 31-08-2017

Référence du projet : 2014-1-FR01-KA200-008666

Subvention UE : 383 443.75 EUR

Pour répondre aux besoins en qualifications, les partenaires du projet TEPEB (organisations professionnelles, entreprises du bâtiment, organismes de formation et universités) ont créé la première certification européenne visant à reconnaître les compétences « performance énergétique » des professionnels du bâtiment. Cette certification s’est accompagnée d’un dispositif de formation modulaire de niveau post secondaire sur les champs de la performance énergétique du bâtiment.

**Exemple n°2 :**

Porteur de projet : Ministère régional de la culture, de l'éducation et de l'université (ESP)

Titre : « Formation à la ferme intelligente pour l'emploi »

Dates : du 31-12-2016 au 30-12-2018

[Site web](https://www.edu.xunta.gal/centros/sfateproject/) et [contact](http://www.edu.xunta.gal/centros/sfateproject/contact)

Référence du projet : 2016-1-ES01-KA202-025429

Subvention UE : 160 541 EUR

Le projet vise à adapter les pratiques de viticulture pour protéger et promouvoir la biodiversité dans les vignobles par la création de contenu de formation pour les viticulteurs : guides, fiches synthétiques, vidéos, des "*biodiversity check*" et des plans d'action, qui peuvent être repris par les écoles et les universités, les conseillers agricoles ou les viticulteurs directement.

**Exemple n°3 :**

Porteur de projet : l’Université de Bologne (IT)

Titre : « Écologisation du marché et du financement de l'énergie »

Dates : du 01-11-2019 au 31-10-2022

[Site web](https://grenfin.eu/) et [contact](mailto:info@GrEnFIn.eu)

Référence du projet : 612408-EPP-1-2019-1-IT-EPPKA2-KA

Subvention UE : 997 267 EUR

le projet GrEnFIn Erasmus+/Knowledge Alliance vise à fournir aux acteurs du secteur de l'énergie (fournisseurs d'énergie, entreprises privées, instituts de recherche, etc.) la figure du professionnel expert en énergie durable, c'est-à-dire des professionnels européens hautement qualifiés capables de faire face aux défis changeants du domaine dans une logique globale inclusive.

# Informations pratiques

*Les différentes agences d’information et de gestion du programme Erasmus+ :*

*Selon votre domaine d’actions, une agence différente est à contacter pour toute question sur votre projet et sur le processus d’appel à projets.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Agence | Appel à projets | Contact | Site web |
| Les agences nationales | - Partenariat de coopération dans les domaines de l’éducation, de la formation et de la jeunesse (hors ONG) | [Education et formation](mailto:contact@agence-erasmus.fr)  [Jeunesse et sport](https://erasmusplus-jeunesse.fr/) | [Lien](https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/key-action/43353410) |
| L’Agence exécutive européenne pour l’éducation et la culture (EACEA) | - Partenariat de coopération ONG et Sport  - Centres d’excellence professionnelle  - Alliances pour l’innovation | [Formulaire de contact](https://www.eacea.ec.europa.eu/contacts/erasmus_fr) | [Lien](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search;callCode=null;programCode=ERASMUS2027;programmePeriod=2021%20-%202027;typeCodes=1;freeTextSearchKeyword=) |

* En cliquant sur les liens du tableau ci-dessus vous trouverez de plus amples informations sur chaque appel à projets (procédure de candidature, dates limites de dépôt de la candidature, etc.)
* Pour plus d’informations sur la recherche de partenaires, visitez [cette page](https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/) (en français) du site de l’Agence Erasmus+
* Vous pouvez également consultez directement les pages de l’appel à projets sur le [portail des financements et appels d'offres](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search;callCode=null;programCode=ERASMUS2027;programmePeriod=2021%20-%202027;typeCodes=1;freeTextSearchKeyword=) qui contiennent une plateforme de recherche de partenaires pour chaque appel à projets géré par l’EACEA : pour y accéder cliquez sur l’appel à projets vous concernant et descendez dans la page jusqu’à « *Partner search* ».
* Retrouvez également l’ensemble des dates limites de dépôt des candidatures connues à ce jour dans le tableau ci-dessous[[2]](#footnote-2) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Agence** | **Forme de la subvention** | **Deadline** |
| **Action clé 2 – Partenariats** | | | |
| Partenariats de coopération (éducation, formation, jeunesse hors ONG) | Agences nationales Erasmus + | Coûts unitaires | 20 mai 2021 |
| Partenariats de coopération (ONG, sport) | EACEA | Montants forfaitaires prédéfinis | 15 et 17 juin 2021 |
| Partenariats simplifiés (éducation, formation, jeunesse) | Agences nationales Erasmus + | Montants forfaitaires prédéfinis | - 20 mai 2021  - 3 novembre 2021 |
| Partenariats simplifiés (sport) | EACEA | Montants forfaitaires prédéfinis | - 17 juin 2021  - 3 novembre 2021 |
| Centres d’excellence professionnelle | EACEA | Montants forfaitaires adaptés (jusqu’à 80% du budget) | 7 septembre 2021 |
| Académies Erasmus+ des enseignants | EACEA | Contributions aux coûts réels | 1 septembre 2021 |
| Activités Erasmus Mundus – Master Conjoints EM | EACEA | Coûts unitaires | 17 juin 2021 |
| Activités Erasmus Mundus – actions prép. MCEM | Montants forfaitaires prédéfinis | 17 juin 2021 |
| Alliances de l’Innovation | EACEA | Montants forfaitaires adaptés (jusqu’à 80% du budget) | 7 septembre 2021 |
| Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse | EACEA | Montants forfaitaires adaptés (jusqu’à 80% du budget) | 1er juillet 2021 |
| Manifestations sportives à but non lucratif | EACEA | Montants forfaitaires prédéfinis | 17 juin 2021 |

1. Entreprises ou organisations intermédiaires représentatives (chambres, syndicats professionnels, etc.) [↑](#footnote-ref-1)
2. Il est possible qu’un second appel à projets soit publié pour un dépôt de projets de mobilité à l’automne. N’hésitez pas à consulter régulièrement les sites des différentes agences. [↑](#footnote-ref-2)